

Aux membres du Conseil Communal de Saint-Nicolas

Le Collège des Bourgmestre et Echevins vous prie de bien vouloir prendre en compte le point supplémentaire (**en urgence**) à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal qui se tiendra le **lundi 09 décembre 2019**, à 19h30', en l'Hôtel communal de **SAINT-NICOLAS**, Salle du Conseil.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Communal, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général

Par le Collège,



Ordre du Jour

La Bourgmestre,

Ajout d'un point supplémentaire en urgence daté du 06 décembre 2019 (point reçu ce lundi du Ministre du Logement des Pouvoirs locaux et de la Ville).

PT 33 quater Délibération générale pour l'application du Code de recouvrement des créances fiscales et non fiscales - loi du 13.04.2019 (M.B 30.04.2019).